

Nouvelles fourchettes de prix pour une nouvelle période de vente  
 N'oubliez pas: de calculer des nouveaux prix de vente  
 pour cette période de vente au moyen des prix d'achat  
 de la période de référence de 4 semaines mentionnée ci-dessous.

## A partir du lundi 1 mai 2015

### 1. Achat de base

#### PERIODE DE REFERENCE

|                      |
|----------------------|
| 6-04-15 au 12-04-15  |
| 13-04-15 au 19-04-15 |
| 20-04-15 au 26-04-15 |
| 27-04-15 au 3-05-15  |

### 2. Fourchettes à utiliser

| Cat | Demi-bête                | Quart arrière            | Quart avant              |
|-----|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1   | € 6,39 et +              | € 8,04 et +              | € 3,73 et +              |
| 2   | € 5,76 à moins de € 6,39 | € 6,91 à moins de € 8,04 | € 3,26 à moins de € 3,73 |
| 3   | € 4,50 à moins de € 5,76 | € 6,13 à moins de € 6,91 | € 2,76 à moins de € 3,26 |
| 4   | € 3,68 à moins de € 4,50 | € 5,65 à moins de € 6,13 | € 2,52 à moins de € 2,76 |
| 5   | moins de € 3,68          | moins de € 5,65          | moins de € 2,52          |

#### PORC

#### Demi-bête

|   |                          |
|---|--------------------------|
| 1 | € 2,30 et +              |
| 2 | € 2,18 à moins de € 2,30 |
| 3 | moins de € 2,18          |

### QUE FAIT LA FEDERATION ?

| DATE     | ACTIVITE                                  | PRESENT                                  |
|----------|---|--|
| 17-04-15 | Entretien avec Essent                     | J.Claeys, C.Vos                          |
| 23-04-15 | Entretien avec les "Keurslagers"          | J.-L. Potter, J.Claeys, C.Vos, J.Cuypers |
| 23-04-15 | Entretien avec UNIZO                      | J.-L. Potter, J.Claeys                   |
| 23-04-15 | Entretien avec Realco                     | J.-L. Potter, J.Claeys, C.Vos            |
| 27-04-15 | Apaq-W : quinzaine du boeuf               | J.-L. Potter, P. Bouillon                |
| 29-04-15 | AFSCA: Comité Consultatif                 | J.-L. Potter                             |
| 29-04-15 | Conseil Supérieur des Indépendants et PME | J.-L. Potter                             |
| 30-04-15 | Entretien avec Rendac                     | J.-L. Potter, J.Claeys, J.Cuypers        |
| 4-05-15  | Comité Financier                          | Membres du Comité Financier              |
| 6-05-15  | Meat-Expo                                 | J.Claeys, C.Vos                          |

## CALENDRIER

27 - 30/09/15 MEAT EXPO

04/10/15

FÊTE CONFÉRIÈRE ROYALE ST-HUBERT

18/10/15

CHAPITRE GRAND ORDRE DES BOUCHERS

## Question et réponse

Quelle est la périodicité du contrôle des installations électriques ?

Les principales dispositions réglementaires générales en matière d'installations électriques se trouvent dans le Règlement général des installations électriques. Ce RGIE est d'application aux installations électriques qui ont été mises en fonction après le 1er octobre 1981. Le règlement prévoit toute une série de mesures de prévention et de prescriptions.

Un contrôle de l'installation électrique est obligatoire au moment du raccordement d'une nouvelle installation et lors de modifications ou d'extensions importantes. Toute installation électrique fait également l'objet d'un contrôle périodique. Pour ce contrôle périodique une périodicité de 25 ans doit être respectée pour les installations domestiques et de 5 ans pour les installations non-domestiques (industrielles) (cf. RGIE, art. 271). Ce contrôle obligatoire des organismes de contrôle agréés peut faire les contrôles des installations électriques (Services Extérieurs de Contrôle Technique - SECT).

Ne perdez pourtant jamais de vue les prescriptions contractuelles de la réglementation de l'assurance concernant les installations électriques. Renseignez-vous donc au sujet du contenu de votre assurance incendie et veillez au respect des dispositions stipulées concernant les installations électriques.

Sachez que le contrôle correct d'une installation électrique sur le lieu de travail n'offre pas une garantie de sécurité absolue. Il est dès lors important d'élaborer des bonnes mesures de prévention, tout comme une bonne analyse des risques pour toutes les installations électriques sur les lieux de travail (anciennes et nouvelles).